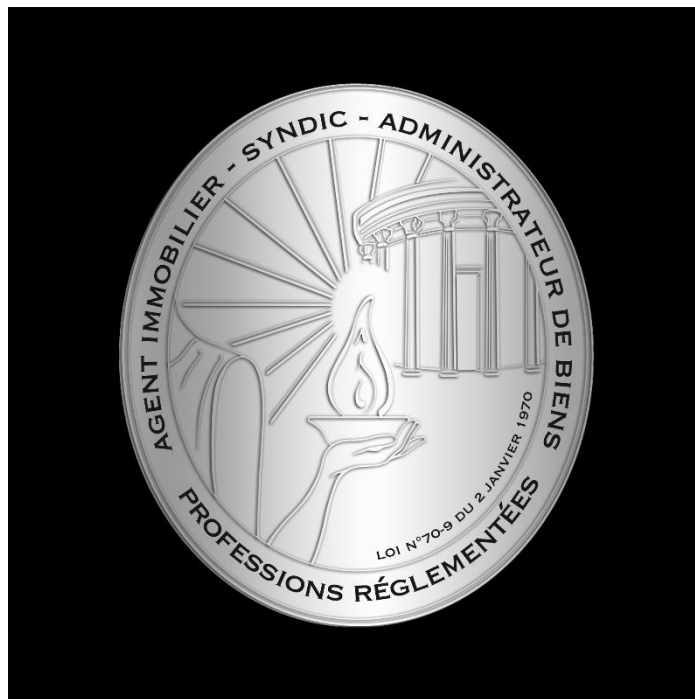




## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 5 juillet 2021

Après s'être opposés sur le choix de la première représentation graphique de VESTA, déesse romaine du foyer choisie par la FNAIM pour identifier les professions d'agent immobilier, de syndic et d'administrateur de biens, dont les dénominations sont protégées, le Conseil supérieur du notariat et la FNAIM ont mis un terme amiable à leur différend au regard de la nouvelle représentation graphique de VESTA adoptée par la FNAIM.



Le Conseil supérieur du notariat ne s'est jamais opposé à ce que la FNAIM propose un emblème fédérateur. Il estime que ce nouveau signe contribuera à distinguer les services respectifs et complémentaires des Notaires et des professionnels de l'immobilier, deux professions partenaires qui œuvrent de longue date et en bonne intelligence pour le logement des Français.

### Contacts presse :

Conseil supérieur du notariat : Mathieu Ferrié : 01.44.90.31.74 | [mathieu.ferrie.csn@notaires.fr](mailto:mathieu.ferrie.csn@notaires.fr)  
Fédération Nationale de l'Immobilier : Carol Galivel : 01.41.05.02.02 | [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)